

## Le jour de votre inscription, n'oubliez pas !!

- 1 photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport
- photos d'identité « spéciales PERMIS DE CONDUIRE » + signature, numérisées certifiées ANTS (ces photos comportent un long code de 21 chiffres)
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (attention !! facture, pas d'échéancier, ni de quittance)
- 1 attestation d'hébergement des représentants légaux
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport du représentant légal
- 1 photocopie de votre ASSR2 (article R221-5 du code de la route)
- 1 photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (pour les candidats de 17 ans révolus à 25 ans non révolus)

**Merci de vérifier que ces 2 attestations soient signées par l'élève**

- Pour les élèves titulaires du Permis AM (BSR) merci de nous en apporter une copie

### **ATTENTION !**

Pour que votre dossier soit bien validé par l'administration et afin d'éviter tout retard, il est impératif que les noms et prénoms qui apparaissent sur les pièces justificatives (factures EDF, Téléphonie, Fiche d'imposition etc) soient rigoureusement les mêmes que sur la pièce d'identité du parent ainsi que sur l'attestation d'hébergement.

Liste des photographes Aurillacois certifiés ANTS :

- Valette, 17 avenue Gambetta
- Ols, 18 rue des Carmes
- Photomaton Grandes Surfaces (spéciales PERMIS DE CONDUIRE)